

Communiqué
Pour diffusion immédiate

S'appuyant sur le cas du boisé Neilson à Québec

Des organisations réclament la création d'un Ordre des biologistes

Québec – le 26 avril 2013. S'appuyant sur le cas du boisé Neilson, Nature Québec, Québec Arbres et l'Association des biologistes du Québec s'unissent pour réclamer la création urgente de l'Ordre des biologistes du Québec afin de mieux protéger l'intérêt public. Actuellement, un vide législatif permet à des professionnels, n'ayant pas la compétence voulue, de mener des études de caractérisation de milieux naturels. Ceci se traduit le plus souvent par une sous-évaluation de leur valeur écologique, ce qui pave la voie à des projets immobiliers ou autres qui vont à l'encontre de l'intérêt public.

Il ne faut plus confier aux ingénieurs l'évaluation des milieux naturels

Une preuve tangible de cet état de fait est démontrée par les failles de l'étude de caractérisation du boisé Neilson, à Québec, qui fut menée par un agronome et un ingénieur à l'emploi de la firme de génie-conseil BPR Infrastructures. Des experts en foresterie et en biologie ont noté dans cette étude plus de 20 erreurs, omissions, négligences ou complaisances, dont l'omission d'une prucheraie bicentenaire et de plusieurs chênaies anciennes. Ils ont aussi relevé, entre autres, le rétrécissement erroné de la zone de protection d'une salamandre rare. Ce rétrécissement paraissant avoir été déterminé pour permettre le prolongement d'une rue du secteur. Malgré cet état de fait, une démarche judiciaire révèle qu'aucun ordre professionnel ne peut sévir contre les auteurs de cette étude, car l'évaluation des milieux naturels n'est pas l'acte réservé d'un ordre professionnel au Québec.

« Laisser l'évaluation des milieux naturels entre les mains de firmes à qui leur destruction peut profiter, c'est comme demander au loup d'aller compter les moutons dans la bergerie. Le seul moyen de protéger adéquatement l'intérêt public, c'est d'encadrer légalement l'acte d'évaluation des milieux naturels par la création d'un Ordre des biologistes du Québec », mentionne Johanne Elsener, présidente de Québec Arbres.

« Les milieux naturels jouent un rôle vital au niveau de la qualité de l'environnement et de la santé des Québécois et rendent également de nombreux services économiques à la société. Leur disparition effrénée au cours des dernières décennies nous dit qu'il est grand temps de changer nos façons de faire en protégeant les milieux exceptionnels. Cela débute par leur juste évaluation par des professionnels compétents. Il ne faut plus confier aux ingénieurs l'évaluation des milieux naturels », soutient Christian Simard, directeur général de Nature Québec.

Rappelons qu'on estime que de 80 à 98 % des milieux humides se trouvant à l'intérieur ou à proximité de la plupart des agglomérations urbaines ont été perdus. Bien que ces milieux rendent de multiples services en assurant la qualité de l'eau potable, en protégeant contre les inondations, etc., beaucoup ont été perdus pour

des raisons injustifiées. Il en va de même pour des boisés exceptionnels et pour l'habitat de nombreuses espèces en péril. « Le Gouvernement du Québec doit protéger adéquatement l'intérêt public en comblant le vide législatif actuel par la création d'un Ordre des biologistes du Québec. La création d'un Ordre des biologistes permettra, entre autres, de rendre les biologistes imputables de leurs actes, d'obliger les promoteurs à faire réaliser les études environnementales par des professionnels compétents et d'encadrer juridiquement les biologistes travaillant pour des firmes de génie-conseil, lesquelles peuvent exercer des pressions indues sur ces professionnels. En fin de compte, c'est une question de protection du public. Un meilleur encadrement permettra de mieux protéger la qualité de la santé et de l'environnement des Québécois, et ce, à un moindre coût pour la société », conclut Pierre Yves Robidoux, président de l'Association des biologistes du Québec.

— 30 —

Informations :

Johanne Elsener, Québec Arbres, Tél. : 418-651-0505 ou 418-670-8580, jelsener@live.ca

Mylène Bergeron, Nature Québec, Tél. : 418 648-2104, poste 2074 ou 418 931-1131,
communications@naturequebec.org

Pierre Yves Robidoux, Association des biologistes du Québec, Tél. : 514-279-7115,
pierre_yves.robidoux@abq.qc.ca